

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Un ministre persécuteur des maisons religieuses aide son père à faire une fin chrétienne.—Le doigt de Dieu.—La colonisation et les spéculateurs.—Changements ecclésiastiques effectués dans le diocèse de St-Hyacinthe.—Le devoir des cultivateurs quant à la vente de leurs produits.

Causerie Agricole : Soins à donner aux animaux domestiques dans le plus grand intérêt pecuniaire et moral de l'homme (Suite) : Pansage des chevaux.—Distribution de la nourriture.—Travail des chevaux.—Chevaux en route.—Litière.

Subjects divers : Les cercles agricoles et le "Comité d'agriculture à l'Assemblée Législative de Québec."—Le déchaumage.—Les infusions du foin.—Conditions essentielles à l'élevage des volailles.—Le sel pour l'alimentation du bétail.

Choses et autres : Billets de banque contrefaits.—Plantation des arbres.—L'industrie fromagère dans la province de Québec.—Don généreux par un ami de l'industrie agricole.

Recettes : Conservation des raisins.—Conservation des choux.

Annonces : Boutique de tanneur à vendre.—Changements importants à la publication de l'Album des Familles.—Apprenti typographe demandé.—Instruments aratoires à vendre.

REVUE DE LA SEMAINE

Un ministre édifiant.—Nous lisons dans les *Annales Catholiques* l'article suivant consacré à M. Cazot, garde des sceaux en France, qui, quoique libre-penseur et persécuteur des maisons religieuses, a aidé son père à faire une fin chrétienne. Voici cet article :

"M. Cazot père était malade depuis longtemps à Alais ; son état était grave depuis quelques jours, mais aucun de ceux qui l'entouraient n'avaient osé demander un prêtre, par crainte de déplaire à son fils, qui, dans la pensée de tous, devait être sans doute peu soucieux de voir un prêtre au chevet de son père.

"Aussitôt l'arrivée du ministre, les choses ont changé d'aspect. Dès qu'il a pu s'assurer, par les dires du médecin, que son père était en danger de mort, il a demandé qu'on appelât un prêtre. Alors les plus hésitants comme les plus rebelles à l'intervention du clergé se sont empressés. D'un côté, le procureur de la République a couru dans une paroisse ; de l'autre, un conseiller municipal des moins cléricaux a couru chercher l'aumônier de l'hôpital ; le zèle des amis a été si grand, qu'à une demi-heure d'intervalle deux prêtres se sont présentés à tour de rôle devant le malade, confié à la garde de serviteurs.

"Aux obsèques avait été convié le clergé de toutes les paroisses, sur l'invitation personnelle de M. Cazot, ministre de la justice, qui a tenu à ce que l'inhumation se fit avec toute la pompe religieuse possible. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul avaient également été convoquées. On voyait, chose étrange, les Frères de la Doctrine chrétienne, qui dirigent la maîtrise, suivre pieusement le convoi, à côté du ministre qui les avait fait expulser brutalement de leur école et de leur maison, et, à côté du maire, le jeune Malzac, qui avait fait exécuter le mandat d'expulsion avec une ardeur dont la presse s'est ému.

Le doigt de Dieu.—A Bédarieux, Hérault, raconte le *Pèlerin*, le mardi de la semaine sainte, trois ouvriers plâtriers, trouvant un crucifix, s'en font un joliet en

A nos abonnés retardataires.—Nous remercions infiniment les abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Nous avons reçu depuis quinze jours plus que nous n'avions reçu depuis deux mois : c'est de bon augure pour l'avenir. Si cet empressement à nous payer devait se continuer, nous pourrions entretenir l'espoir de faire à notre *Gazette* les changements projetés. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la *Gazette*, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent bien.